Dépêche n° 657926
Par Madame Marie Desrumaux
Publiée le 09 09 2021

Les pistes du député Jean-Michel Mis pour développer l'utilisation des technologies de sécurité et leur acceptabilité

Favoriser l'expérimentation de la biométrie et des outils d'aide à la détection de situations de danger dans la perspective des JOP 2024, rénover le cadre juridique des drones et des caméras embarquées… Telles sont les actions à mettre en œuvre dans le domaine des technologies de sécurité, selon le rapport du député Jean-Michel Mis (LREM, Loire) remis au Premier ministre, jeudi 9 septembre 2021. Comme le gouvernement le souhaitait, l'élu propose d'assortir le développement de ces outils à la construction d'une "relation de confiance" entre les forces de l'ordre et les Français. Il préconise de fixer des principes communs à l'ensemble des technologies de sécurité, de mettre en place des moyens de supervision de l'emploi de ces outils, et de permettre à la société de civile de "s'approprier les enjeux" en la faisant monter en compétences et en l'associant davantage.

Le député Jean-Michel Mis a remis son rapport à Jean Castex jeudi 9 septembre 2021. Droits réservés - DR

Dépêche n° 657926
Par Madame Marie Desrumaux
Publiée le 09 09 2021

Chargé par Jean Castex de déterminer les apports des nouvelles technologies de sécurité pour l'État français, "tout en veillant aux garanties à mettre en place pour encadrer strictement leur usage" (lire sur AEF info), le député Jean-Michel Mis (LREM, Loire) remet son rapport au chef du gouvernement, jeudi 9 septembre 2021. Accompagné dans sa mission par François de Charette, inspecteur de l'administration, et Nina Fabrizi, doctorante en droit public de l'université Paris-II, l'élu constate le développement d'une "nouvelle criminalité", qui fait peser "le risque d'une asymétrie de moyens" entre les enquêteurs et leurs adversaires. Par ailleurs, "les technologies sont des outils d'assistance dans la prise de décision et d'appui dans l'alerte, l'enquête et la planification opérationnelle qui peuvent aider les forces de sécurité à faire face à ces nouvelles complexités", observe-t-il, insistant sur les grands événements à venir, la coupe du monde de rugby en 2023 et les Jeux olympiques et paralympiques en 2024.

Alors que le gouvernement a semblé hésiter sur la position à adopter vis-à-vis des nouvelles technologies de sécurité, en particulier biométriques (lire sur AEF info), Jean-Michel Mis considère qu'en ne se saisissant pas du sujet, l'État français prendrait le double risque "de ne pas bénéficier des opportunités offertes par ces technologies pour l'exercice de ses missions et d'être dépassé technologiquement" par les citoyens, qui utilisent dans leur vie privée les "dernières technologies", et par d'autres pays, "parfois inscrits dans des systèmes de valeurs différents ou économiquement concurrents".

Automatisation, données ouvertes, scanners corporels

Si les forces de sécurité intérieure "ont fait part de nombreux besoins" – plus d'une centaine de personnes et organisations ont été auditionnées ou ont fait une contribution écrite —, le député de la Loire a choisi d'encourager le développement de "trois axes technologiques", en définissant des cas d'usage tenant également compte des enjeux pour les libertés et de la maturité de l'offre technique. Dans le champ des technologies d'aide à l'identification des situations de danger, comme des mouvements de foule, l'élu propose de "procéder à des expérimentations dûment encadrées en situation réelle". Il suggère d'expertiser rapidement "le niveau normatif nécessaire à l'expérimentation de la détection automatisée en direct d'anomalies dans les établissements accueillant du public", les auditions ayant laissé entrevoir "une incertitude" à ce sujet.

L'élu préconise aussi, dans l'immédiat, d'ouvrir par voie législative "un cadre d'usage expérimental de la captation automatique de données librement accessibles dans des sources ouvertes dans le but d'améliorer la détection précoce de situations de danger dans les domaines de la sécurité et du secours". L'idéal étant, pour Jean-Michel Mis, de concentrer les efforts sur les données textuelles "avant d'envisager d'autres sources d'information et l'exploitation croisée des données". Il encourage également l'ouverture d'une réflexion au ministère de l'Intérieur sur une politique de la donnée conciliant protection des données personnelles et emploi de technologies de sécurité.

Les règles relatives aux traitements de données personnelles se révélant "contraignantes" pour les travaux de R&D, le député encourage les expérimentations dans le domaine de l'intelligence artificielle "à partir de jeux de données réelles réemployables".

Dépêche n° 657926
Par Madame Marie Desrumaux
Publiée le 09 09 2021

"À titre dérogatoire, les données collectées pour une finalité première pourraient être réutilisées et conservées sur une durée plus longue en vue de la constitution de jeux d'apprentissage d'IA", ce qui impliquerait de modifier la loi du 6 janvier 1978 dite "informatique et libertés".

Dans la perspective des grands évènements à venir, Jean-Michel Mis propose de faire voter des dispositions législatives "autorisant au plus tard en 2022 un déploiement expérimental pluriannuel de dispositifs d'imagerie utilisant des ondes millimétriques pour l'accès aux enceintes sportives". Car, si le degré de précision de ces scanners corporels, déjà présents dans les aéroports, "peut intéresser les acteurs de la sécurité", "ils présentent des inconvénients", en particulier financiers (lire sur AEF info), soulève le rapporteur, qui a rencontré sur le terrain les équipes d'ADP, de la RATP et de Disneyland Paris. "Le gain de temps qu'ils permettent dans le cadre d'un contrôle d'accès massif, comme pour un grand stade, est à expertiser précisément."

Expérimenter la reconnaissance faciale

S'agissant des technologies biométriques, le député recommande de dresser "un ordre des priorités" en tenant compte de leur caractère intrusif. Des dispositifs d'authentifications forte par reconnaissance faciale pourraient ainsi être déployés "dans le cadre des grands évènements sportifs afin de faciliter et de sécuriser l'accès aux sites réservés et sensibles", comme le village des athlètes, suggère le membre de la commission des Lois. En revanche, l'identification biométrique en temps réel dans l'espace public par reconnaissance faciale "mérite une approche plus prudente et progressive compte tenu de son caractère intrusif pour la vie privée". Dans sa proposition de règlement, la Commission européenne souhaite en interdire l'usage à des fins répressives, sauf exceptions relevant de la sécurité (lire sur AEF info).

"On ne peut pas acheter ces technologies sur étagères", pointe l'élu, interrogé par AEF info. "Il faut pouvoir tester ces technologies en temps réelles." Bien que les possibilités juridiques actuelles, qui reposent sur le consentement des participants, lui paraissent limitées, le rapporteur préconise dans un premier temps d'engager rapidement "un programme d'expérimentations ciblées de la reconnaissance faciale en temps réel dans l'espace public, à droit constant". Sur le modèle de celle effectuée à Nice en 2019 (lire sur AEF info), ces expérimentations viseraient en priorité "les sites les plus pertinents en vue (lire sur AEF info) des échéances de 2023 et 2024", c'est-à-dire les grands rassemblements, les enceintes sportives, les nœuds et les flux de transports.

En parallèle, l'ouverture d'un cadre d'expérimentation de la reconnaissance faciale en situation réelle, pour une durée limitée, "pourrait être soumise au débat public", considère Jean-Michel Mis, dont le rapport a vocation à "ouvrir" la discussion, notamment dans la perspective de l'élection présidentielle de 2022. La finalité devrait retenir "le cas d'usage le plus grave", la lutte contre le terrorisme, et l'expérimentation, décidée par le Parlement, serait supervisée et évaluée par "une instance indépendante et collégiale", avec des conclusions rendues publiques. Des "instances citoyennes" pourraient également être créées, afin que cette phase expérimentale alimente "un débat public sur le bilan coûts/bénéfices" des technologies de reconnaissance faciale, sur leurs usages et "ce qu'il est souhaitable d'adopter et de renoncer à employer".

Drones, caméras embarquées, lutte anti-drones

Dépêche n° 657926
Par Madame Marie Desrumaux
Publiée le 09 09 2021

De plus, les équipements de projection et de mobilité des forces de sécurité "peuvent être modernisés par les technologies les plus récentes, qui nécessitent un cadre d'emploi clair", estime le député. Il appelle à la clarification du régime juridique relatif aux drones et aux caméras embarquées, qui a subi la censure de la loi "pour une sécurité globale préservant des libertés" par le Conseil constitutionnel en mai 2021 (lire sur AEF info). Des dispositions remaniées figurent dans le projet de loi relatif à la responsabilité pénale et à la sécurité intérieure (lire sur AEF info), dont l'examen à l'Assemblée nationale devrait débuter le 14 septembre 2021. Jean-Michel Mis en est le rapporteur avec Jean-François Eliaou (LREM, Hérault) et Naïma Moutchou (LREM, Val-d'Oise).

"La perspective des grands événements sportifs de 2023 et 2024 invite à accroître l'effort sur la détection et la neutralisation de drones malveillants", note également l'élu de la majorité (lire sur AEF info). Mais depuis la censure par le Conseil constitutionnel de l'article de la loi "sécurité globale" relatif aux drones, "les expérimentations en cours ont été interrompues", car les télépilotes opérant les drones qui simulent l'action malveillante pour tester les systèmes de détection "ont besoin du retour vidéo du drone pour son pilotage". Une fois ce problème résolu, il sera nécessaire de développer ces expérimentations "en y associant des financements dédiés".

50 millions d'euros pour des expérimentations en 2022

L'emploi des nouvelles technologies par les policiers et gendarmes étant "souvent perçu comme ayant pour objectif la surveillance de masse", Jean-Michel Mis propose, comme le souhaitait Jean Castex, plusieurs garanties "pour construire une relation de confiance à long terme avec les Français" (lire sur AEF info). "Un certain nombre de principes, communs à l'ensemble des technologies de sécurité", pourraient ainsi "venir guider l'action des forces de sécurité" : niveau de maturité technologique suffisant, utilisation des solutions "souveraines" pour "les usages les plus critiques", approche par les risques en réservant les technologies les plus intrusives au "haut du spectre des missions de sécurité", prise en compte de la cybersécurité et intervention humaine dans le processus décisionnel lorsque la technologie "est partiellement ou entièrement automatisée".

Jean-Michel Mis appelle également à faire de l'expérimentation un réflexe, en prenant des mesures législatives et réglementaires de nature à la "faciliter", "en définissant une méthode partagée" et "en renforçant l'accompagnement des acteurs". Si une phase de test est effectivement instaurée en vue de la sécurisation des grands évènements de 2023 et 2024, il faudra "ouvrir les crédits" pour leur financement, "en attribuant 50 millions d'euros au secrétariat général du ministère de l'Intérieur pour l'année 2022", écrit-il. La DPSIS (délégation ministérielle aux partenariats, aux stratégies et aux innovations de sécurité) pourrait avoir un rôle de pilotage de ce programme.

Rôle des autorités et inspections

La mise en place de moyens d'évaluation et de contrôle pour superviser l'emploi des technologies de sécurité par les forces est une "garantie essentielle" aux yeux du rapporteur. Il recommande de renforcer les procédures qui encadrent l'emploi des technologies de sécurité et de les élargir, si possible, à d'autres technologies. Parmi les solutions envisagées figurent la modernisation du cadre applicable à la vidéosurveillance, ainsi que le contrôle a posteriori de l'emploi des technologies, par un référent membre du Conseil d'État, comme pour les fichiers Gipasp et Pasp concernant les mineurs. Troisième solution : "renforcer le droit d'accès indirect", qui permet aux citoyens de saisir la Cnil pour accéder aux informations les concernant dans les fichiers. Jean-Michel Mis préconise également de créer l'équivalent du "Forensic Science Regulator, Biometrics and Surveillance Camera Commissioner", chargé au

Dépêche n° 657926
Par Madame Marie Desrumaux
Publiée le 09 09 2021

Royaume-Uni "d'assurer le respect par les forces de sécurité des règles relatives à la collecte et la conservation de l'ADN, des empreintes digitales et des caméras de surveillance".

"Les procédures et les moyens qui sont alloués aux autorités de contrôle méritent d'être renforcés dans la mesure où ils sont nécessaires pour articuler les libertés avec les nécessités de sécurité publique", considère aussi l'élu, qui met l'accent sur les besoins en ressources humains de la Cnil. Sujet récurrent depuis quelques mois (lire sur AEF info), il propose d'étudier la création d'un parquet national cyber "disposant de ressources et des expertises suffisantes pour instruire les affaires de cyber délinquance les plus complexes".

Jean-Michel Mis préconise par ailleurs d'intégrer la prévention des risques dans les évaluations techniques et opérationnelles qui sont réalisées par les forces de sécurité intérieure. Il juge en outre "nécessaire" de mieux évaluer les besoins "en renforçant les études d'impact et les avis qui sont rendus sur les textes", en particulier les propositions de loi. En aval, "l'action des forces de sécurité pourrait être mieux évaluée en sollicitant, de manière plus systématique, les inspections sur l'emploi par les forces de sécurité des nouvelles technologies", estime le député.

Sensibilisation, montée en compétences, transparence

"Plusieurs facteurs viennent expliquer les difficultés à accepter l'emploi des technologies dans le champ de la sécurité : le manque d'information et la polarisation croissante du débat public, la réticence au partage de données et la défiance institutionnelle qui dépasse le seul champ de la sécurité", diagnostique le membre de la commission des Lois. Pour tenter de résoudre la question de l'acceptabilité sociale de ces technologies, "enjeu majeur" pour la police et la gendarmerie, il propose notamment de mener au niveau national "une large campagne de sensibilisation" sur l'action des forces de sécurité intérieure, leurs besoins et les raisons pour lesquelles ils recourent à ces outils.

Estimant que "la montée en compétences de la société" fait partie "des garanties indispensables à l'emploi des technologies au XXIe siècle", Jean-Michel Mis estime que le SNU "doit être l'occasion de valider les compétences numériques de la population et de renforcer le lien entre les forces de sécurité intérieure et la nation". Sur la formation continue, "la politique des RH doit permettre de recruter au sein du ministère de l'Intérieur des compétences mixtes, à la fois techniques et juridiques".

À l'instar du député Éric Bothorel (LREM, Côtes-d'Armor), auteur d'un rapport sur la politique de la donnée (lire sur AEF info), l'élu de la Loire invite le ministère de l'Intérieur à organiser sa feuille de route sur l'ouverture des données publiques. "La feuille de route devra répondre aux priorités identifiées par la circulaire du Premier ministre à savoir le développement de compétences liées aux données, tant parmi les cadres dirigeants de la fonction publique que par l'ensemble des agents, et la définition des objectifs relatifs au pilotage, à l'ouverture, à la circulation et au partage des données et des codes sources, afin de les rendre exploitables par les chercheurs, les entreprises et les citoyens (lire sur AEF info)."

Dépêche n° 657926
Par Madame Marie Desrumaux
Publiée le 09 09 2021

Enfin, il est "souhaitable" d'associer les citoyens à la conception et à la mise en œuvre des politiques publiques dans le domaine de la sécurité "en recourant à des ateliers participatifs lors des expérimentations et en organisant des consultations publiques en amont de la présentation des projets de texte", estime Jean-Michel Mis. Il propose de lancer un débat public sur les grandes innovations technologiques "sur le modèle des lois bioéthiques", "afin d'apprécier les conséquences des évolutions techniques sur les libertés en mobilisant les corps intermédiaires et la communauté scientifique".